

## Épandage contre la spongieuse Gypsy Moth Spraying

### Qu'est-ce que la spongieuse ?

La spongieuse (*Lymantria dispar*) est un insecte forestier nuisible et envahissant. Elle nous vient d'Europe, mais on trouve cet insecte non indigène en sol canadien depuis plus de 100 ans. Elles s'attaquent à plus de 300 différentes espèces d'arbres et d'arbustes indigènes et ornementaux.

Son cycle de vie comporte quatre étapes distinctes: l'œuf, la larve ou la chenille, la nymphe et l'adulte.



Chenille



Femelle (blanche) et mâle  
adultes

*Photos fournies par le Service canadien des forêts*

La spongieuse adulte femelle pond ses œufs, qu'elle dépose en amas, en août et en septembre. On trouve fréquemment les œufs dans les endroits couverts et les crevasses des arbres, ainsi que sur des objets placés sous ou près des arbres, comme les meubles de jardin, les voitures, les camions, les remorques et les caravanes.

Ces masses d'œufs, souvent transportées accidentellement par les gens, peuvent se retrouver très loin de leur lieu d'origine où elles risquent de déclencher une nouvelle infestation quand les œufs éclosent au printemps.

### Où trouve-t-on la spongieuse ?

On retrouve la spongieuse dans plusieurs régions du sud de la Colombie-Britannique, ainsi qu'en Ontario, au Québec et dans plusieurs régions de l'est du Canada, y compris le sud du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

### Pourquoi la spongieuse est-elle préoccupante ?

La chenille de la spongieuse est défoliatrice, ce qui signifie qu'elle mange les feuilles des arbres et des arbustes. Cela peut endommager la plante en ralentissant sa croissance et

en déformant sa tige; cela peut également provoquer la mort de la plante.

La spongieuse constitue une grave menace pour les grands producteurs de fruits en Colombie-Britannique: elle mange les feuilles d'arbres fruitiers, comme les cerisiers et les pommiers, de même que certaines baies, comme les bleuets. Une infestation de la spongieuse en Colombie-Britannique peut aussi avoir une incidence sur d'autres secteurs économiques dont l'agriculture, le secteur du bois d'œuvre et les pépinières.

L'exposition aux poils de la spongieuse, aux fils du cocon et aux fragments de peau, laissés en suspension dans l'air lors de grandes infestations peut provoquer des irritations cutanées et peut-être des problèmes des voies respiratoires supérieures chez l'homme. Toutefois, on ne prévoit pas d'infestations à grande échelle en Colombie-Britannique et donc, des effets sur la santé humaine sont peu probables.

### Comment contrôle-t-on la population de spongieuses ?

En Colombie-Britannique, la gestion de la spongieuse vise à éradiquer l'insecte de manière à prévenir son implantation. Des organismes canadiens et américains tentent de trouver des moyens de dépister et d'éradiquer cet insecte envahissant. Il en résulte que chaque année, des populations entières de spongieuses sont dépistées en Colombie-Britannique et que l'insecte n'a pu s'implanter de manière permanente dans la province ou dans les régions voisines de l'ouest du Canada et de l'ouest des États-Unis.

Plusieurs méthodes sont utilisées pour surveiller et contrôler la population de la spongieuse en Colombie-Britannique. Ces méthodes comprennent le piégeage de masse ainsi que l'épandage aérien et terrestre du produit commercial Foray 48B®, lequel est utilisé pour contrôler les populations de spongieuses sur de grandes superficies ou dans les régions difficiles d'accès.

### Qu'est-ce que le Foray 48B® ?

Le Foray 48B® est un produit à base d'eau contenant une bactérie appelée *Bacillus thuringiensis* de la sous-espèce *Kurstaki* (Btk). La Btk se retrouve naturellement dans le sol et elle est réputée causer des maladies chez un grand

nombre de larves d'insectes après l'ingestion, y compris les chenilles d'espèces parasitaires comme la spongieuse. Les larves sont les plus vulnérables à la Btk lorsqu'elles se trouvent aux premiers stades de leur développement.

Le Foray 48B® contient également plusieurs ingrédients inertes (inactifs) qui améliorent l'efficacité de la Btk. Plusieurs de ces ingrédients sont des additifs alimentaires approuvés et le Foray 4B® peut être utilisé sur les fermes certifiées biologiques. Aucun produit pétrochimique n'est utilisé.

Le Foray 48B® n'est pas toxique ni nocif pour les humains, les chiens, les chats, les poissons, les oiseaux, les reptiles ou les insectes, comme les abeilles, les coléoptères ou les araignées. L'usage de produits antiparasitaires contenant de la Btk est homologué au Canada depuis environ 40 ans. C'est maintenant le produit antiparasitaire le plus largement utilisé dans le monde.

### Que se passe-t-il pendant l'épandage aérien ?

L'épandage aérien de Foray 48B® pour la spongieuse se fait habituellement au printemps, entre avril et juin, et a lieu entre 5 h et 7 h 30, avec trois applications séparées, faites à sept ou dix jours d'intervalle. Ces applications sont habituellement requises pour éliminer les larves de spongieuses qui éclosent durant la période de traitement.

Selon la superficie de la zone traitée, les avions utilisés et les retards que peuvent occasionner les conditions météorologiques, une seule application peut s'échelonner sur plusieurs matinées. La zone traitée peut sembler plus vaste qu'elle ne l'est vraiment, car les avions font demi-tour à l'extérieur de la zone traitée. L'épandage est soigneusement surveillé à l'aide d'équipement de navigation contrôlé par GPS et il n'a lieu que dans les zones désignées.

Après un épandage, on peut remarquer une odeur de moisissure et des gouttelettes vaporisées sur les surfaces dures et sur les fenêtres. On peut enlever ces gouttelettes en frottant un peu avec de l'eau, mais elles disparaissent généralement d'elles-mêmes.

Les renseignements sur les traitements et les calendriers sont transmis aux résidents au moyen des médias locaux, d'une ligne d'aide téléphonique sur la spongieuse, de sites Web et de listes d'envoi par courriel, au moins 24 heures avant un épandage aérien. Les écoles et les hôpitaux de la zone touchée sont avisés par écrit au moins 24 heures avant le début d'un épandage aérien. Comme les calendriers des traitements sont assujettis aux conditions météorologiques, consultez le site Web du ministère des Forêts, des Terres et

de l'Exploitation des ressources naturelles (MFTERN) à l'adresse [www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/invasive-forest-pests/gypsy-moth](http://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/invasive-forest-pests/gypsy-moth) pour obtenir des renseignements à jour.

### Existe-t-il des risques pour la santé ?

Deux études exhaustives de surveillance de la santé publique ont été réalisées à Vancouver et à Victoria concernant l'incidence de la pulvérisation sur les problèmes de santé signalés. Les résultats n'indiquent aucune augmentation des maladies signalées par les fournisseurs de soins de santé (y compris les consultations aux services des urgences des hôpitaux). Aucun effet nocif n'a pu être observé chez les personnes et les enfants souffrant d'asthme ou dont le système immunitaire est affaibli.

Si vous souhaitez éviter tout contact avec le produit épandu, il est recommandé de fermer les fenêtres la veille d'un épandage aérien et de rester à l'intérieur pendant un épandage sur votre propriété et sur les secteurs environnants. Il est conseillé d'attendre jusqu'à la dissipation du nuage de produit (généralement en moins d'une heure, voire moins par temps venteux) avant de sortir. Si vous avez un problème de santé et que vous avez des inquiétudes, consultez votre professionnel de soins de santé.

En plus de rester à l'intérieur pendant l'épandage, il est conseillé d'observer de bonnes mesures d'hygiène, entre autres:

- Le lavage des mains après toute activité à l'extérieur
- Le lavage de tous les fruits et les légumes cueillis sur le site des régions concernées avant de les manger ou de les faire cuire

### Pour de plus amples renseignements

- Inscrivez-vous au service d'alerte par courriel sur la spongieuse sur le site Web du ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles à [www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/invasive-forest-pests/gypsy-moth/news](http://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/invasive-forest-pests/gypsy-moth/news)
- Contactez la direction des pratiques en matière de ressources au 1 866 917-5999
- Vidéo de l'autorité sanitaire de l'Île de Vancouver: « Gypsy Moth Aerial Spraying: Is It Safe? » [www.youtube.com/watch?v=FzTSmsxkJtc&feature=youtu.be](http://www.youtube.com/watch?v=FzTSmsxkJtc&feature=youtu.be)

---

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le 8-1-1 (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.